



Groupement Régional de Santé Publique de Midi-Pyrénées

Appel à projets 2009



Groupement Régional
de Santé Publique
de Midi-Pyrénées

L'appel à projets mis en œuvre par le **GRSP Midi-Pyrénées** sera lancé fin 2008.

Dans le cadre de la simplification des relations entre les pouvoirs publics et les associations, la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) a développé une procédure de dématérialisation des demandes de subvention : www.subventionenligne.fr

Le Ministère de la Santé demande désormais à l'ensemble des GRSP d'utiliser ce télé-service pour la gestion de leurs appels à projets. Vous êtes donc invités dès cette année, en tant qu'organisme porteur de projets sur la région Midi-Pyrénées (association, établissement public, collectivité territoriale...), à utiliser « subvention en ligne ».

L'expérience acquise par les GRSP ayant déjà utilisé « subvention en ligne » pour leurs appels à projets 2008, nous permettra de faciliter le passage à cette nouvelle application.

Les enjeux de « subvention en ligne » :

- **Un portail unique** de demande de subventions publiques auprès des services de l'Etat et des autres organismes publics, à partir d'un dossier unifié.
- **Un espace de stockage**, pour les organismes porteurs de projets, des informations et des documents utilisés pour le dépôt des dossiers et des bilans d'actions.
- **Des échanges facilités** avec les différents financeurs potentiels.

Pour réussir avec succès votre dépôt de projet sur le site www.subventionenligne.fr, vous devez impérativement réaliser dès à présent les deux premières étapes de la procédure :

- **ETAPE 1** : inscription d'un usager
- **ETAPE 2** : inscription de l'organisme

En suivant scrupuleusement les aides techniques proposées ci dessous, vous devriez rencontrer peu de difficultés :

- www.subventionenligne.fr/aide/usager_inscription
- www.subventionenligne.fr/aide/organismes_adhesion
- www.subventionenligne.fr/aide

Pour une aide supplémentaire un guide « pas à pas » a été élaboré en Midi-Pyrénées

IMPORTANT : Si votre organisme est rattaché juridiquement à une entité nationale, vous devez vous arrêter à l'étape 1 et ne vous inscrire qu'en tant qu'usager, l'étape 2 étant gérée directement par votre organisme de rattachement.

Date butoir de réalisation de vos inscriptions (étape 1 et 2) : **le 30 septembre 2008**
Les promoteurs inscrits dans ce délai bénéficieront prioritairement des séances de formation au dépôt de projets qui seront organisées par le GRSP au cours du dernier trimestre de l'année 2008.

Contacts : Caroline AINS caroline.ains@sante.gouv.fr
Sophie LARRIEU- GIONTA sophie.larrieu-gionta@sante.gouv.fr